

**PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Gestion des territoires et développement local parc.  
Innovation sociale et développem. territorial - 2ème année**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

**ARRETÉ**

**Article 1**

La composition des jurys d'examen Master Gestion des territoires et développement local parc. Innovation sociale et développem. territorial - 2ème année comme suit :

**Membres du jury**

FOURNIER Mauricette, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BERTHOME Guy el karim, Vice-président, IR APT

**Semestre 1**

VERGNAUD Guillaume, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

RIEUTORT Laurent, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CHIGNIER RIBOULON Franck, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

BORDESSOULE Eric, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

DACHEUX Eric, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

**Semestre 2**

BORDESSOULE Eric, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

LARDY Caroline, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

LANGLOIS Eric, INGENIEUR D'ETUDES HORS CLASSE

LANGEVIN Erik, PU UNIVERSITE DU QUEBEC

## Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024